

PROJET EDUCATIF

DE TERRITOIRE

3/12 ans

Date de présentation du projet : 10/12/2021

Collectivité territoriale porteuse du projet : Pour la Commune de Saint-Jeannet,
Madame Julie CHARLES, Maire.

Nom du correspondant : Mohamed BENAISSA

Fonction : Directeur Général des Services

Adresse : **Mairie de Saint-Jeannet**
54, rue du château,
06 640 Saint-Jeannet
Tél : 04 93 59 49 44

Adresse électronique : dgs@saintjeannet.com

Table des matières

A. Objectif du PEDT	3
B. Périmètre et public concernés par le PEDT	4
C. Organisation des services municipaux relative aux temps de l'enfant	5
D. Les prestations proposées dans le cadre du PEDT	5
E. Planning hebdomadaire des différents temps de l'enfant	6
F. Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT	7
G. Modalités d'implication des partenaires et des familles	8
H. Structure de pilotage communal	9
I. Les coordinateurs du projet	9
J. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants	10
K. Articulation avec les projets d'école et typologies des activités proposées dans le cadre du PEDT	12
L. Evaluation du projet et bilans	15
M. Pistes d'améliorations pour 2022/2023	15

A. Objectif du PEDT

Le PEDT au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Le PEDT associe ainsi l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'État, associations, institutions culturelles et sportives. C'est un cadre fédérateur au niveau local. Le but est de **mobiliser toutes les ressources du territoire, afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.**

Le PEDT doit garantir une **continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire**, et donc une meilleure articulation des temps de l'enfant. Il contribue à la **lutte contre les inégalités scolaires avec des actions en lien avec le territoire**. Il favorise la **création de synergies entre les acteurs** tout en respectant le domaine de compétences de chacun.

Les objectifs éducatifs du PEDT :

- Renforcer la cohérence des actions mises en œuvre sur le territoire et veiller à la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant : l'éducation, une responsabilité partagée.
- Rendre accessible une offre éducative diversifiée de qualité.
- Permettre l'éveil, l'échange et la découverte et contribuer à l'épanouissement de l'enfant au travers de la mise en place d'un planning d'activités adaptées aux publics.

Les objectifs pédagogiques du PEDT :

- Favoriser l'éducation à l'environnement, à la santé et au bien être par la mise en place d'activités sportives.
- Favoriser la réussite scolaire (par le biais de l'accompagnement à la scolarité)

Les objectifs opérationnels du PEDT :

- Permettre une cohésion efficace de l'action collective pour améliorer la qualité du service rendu en travaillant avec tous les acteurs et partenaires au travers du comité de pilotage.
- Permettre une bonne communication entre tous par la transmission d'information sur les supports de communication de la commune (site internet, portail familles, panneau lumineux, affichages, etc...), par le biais des associations de parents d'élèves, par les cahiers des élèves.
- Développer le travail en partenariat au travers de la mise en place d'un comité de pilotage réunissant les principaux partenaires du projet (Éducation Nationale, CAF, SDEJS, associations de parents d'élèves et représentants municipaux).
- Permettre l'évolution et la capitalisation du projet par la mise en place d'indicateurs de mesures clairs, évaluables et par des réunions de fonctionnement visant à améliorer la qualité du service.

B. Périmètre et public concernés par le PEDT

Territoire concerné : Commune de Saint-Jeannet

La population Saint-Jeannoise –
Caractéristiques (Source Insee 2018)

Population : 4 157 habitants

Public concerné par le PEDT : L'enfant et le jeune de 3 à 12 ans

Evolution des naissances :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de naissances	29	22	29	28	36	32	38

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés et leurs effectifs :

Établissements publics	Dénomination	Effectifs 2019	Effectifs 2020	Effectifs 2021
<i>École la Ferrage</i>	Li Parpaïoun	152	155	146
<i>Écoles les Prés</i>	Maternelle	69	64	77
	Elémentaire	157	158	142

Liste des établissements périscolaires et extrascolaires concernés et leurs effectifs :

Etablissements périscolaires	Public	Effectifs moyens 2019/2020		Effectifs moyens 2020/2021	
		Matins	Soirs	Matins	Soirs
<i>Accueils matins et soirs - Ecole de la Ferrage</i>	Maternelles	15	20	13	21
	Elémentaires	16	21	15	19
<i>Accueils matins et soirs - Ecoles les Prés</i>	Maternelles	24	28	16	29
	Elémentaires	16	60	25	55

Etablissement extrascolaire	Public	Effectifs moyens 2019/2020	Effectifs moyens 2020/2021
<i>Accueil Collectif de Mineurs Lou mesclun des Baous</i>	Mercredi	Maternelles : 18	Maternelles : 15
		Elémentaires : 19	Elémentaires : 18
	Vacances	Maternelles : 21	Maternelles : 17
		Elémentaires : 18	Elémentaires : 12

C. Organisation des services municipaux relative aux temps de l'enfant

La réforme des rythmes éducatifs a mis en évidence la nécessité d'un travail collectif. L'information et la concertation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative est indispensable pour une meilleure réactivité.

A ce titre, la nouvelle organisation mise en place en 2021 avec la nomination de deux coordinateurs par groupe scolaire permet d'améliorer les relations entre l'équipe enseignante, le personnel communal, la mairie et les parents d'élèves en termes de remontées d'informations et de concertation.

Pour mémoire, voici les mesures adoptées pour la rentrée 2021/2022 :

- 1) **La réorganisation du service éducation enfance jeunesse** pour une présence de l'encadrement au plus près des agents et ainsi améliorer la proximité :

Avec la mise en place d'un coordinateur pédagogique par groupe scolaire (les Près / la Ferrage).

Ce dispositif permet de mettre en place :

Une organisation plus cohérente avec :

- Une organisation simplifiée des temps périscolaires sur chacune des deux écoles en tenant compte des spécificités propres à chaque infrastructure qui permet de renforcer la cohésion entre tous les intervenants du site (enseignants, animateurs, ATSEM, agents de restauration et d'entretien.
- Un recensement de proximité des besoins (remplacements, produits d'entretien, matériels pédagogiques, tables et chaises, canapés, poubelles, ...) pour pouvoir accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

D. Les prestations proposées dans le cadre du PEDT

1) Activités périscolaires :

- Accueils périscolaires de 7h30 à 8h20 et de 16h20 à 18h30 (Ces temps sont déclarés à la SDEJS).
- Activités durant la pause méridienne (Ces temps ne sont pas déclarés à la SDEJS).

2) Activités extrascolaires :

- Accueil Collectif de Mineurs Lou mesclun des Baous de 07h30 à 18h30 :

Capacité d'accueil 60 enfants pour les mercredis, petites vacances et 80 enfants sur les grandes vacances, pour les enfants de 3 à 11 ans révolus.

- Ecole Municipale des Sports les mercredis de 09h00 à 12h00 :

Capacité d'accueil 24 enfants de 6 à 11 ans révolus.

E. Planning hebdomadaire des différents temps de l'enfant

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<p>7h30/8h20 Accueil du matin (1€ 00) (Agents municipaux)</p>		<p>7h30/9h00 Accueil ACM (Agents municipaux)</p>	<p>7h30/8h20 Accueil du matin (1€ 00) (Agents municipaux)</p>	
<p>8h30/11h45 Temps scolaire (Enseignants)</p>		<p>9h00/17h00</p>	<p>8h30/11h45 Temps scolaire (Enseignants)</p>	
<p>11h45/13h35 Pause méridienne avec Animations sportives ou culturelles (Gratuit) et Restaurant scolaire (En fonction du QF) (Agents municipaux)</p>		<p>ACM y compris temps de pause méridienne EMS (Ecole Municipale des Sports) (Agents municipaux)</p>	<p>11h45/13h35 Pause méridienne avec Animations sportives ou culturelles (Gratuit) et Restaurant scolaire (En fonction du QF) (Agents municipaux)</p>	
<p>13h45/16h20 Temps scolaire (Enseignants)</p>		<p>(En fonction du QF)</p>	<p>13h45/16h20 Temps scolaire (Enseignants)</p>	
<p>16h20/18h30 Accueil du soir Animations sportives ou culturelles -1,50 € (Agents municipaux et intervenants) Et/ou 16h45/17h30 Etude surveillée (1€50, gratuit si inscrit à l'accueil du soir) Possibilité de rejoindre l'accueil du soir à la fin de l'étude surveillée (Enseignants / vacataires)</p>		<p>17h00/18h30 Accueil ACM (Agents municipaux)</p>	<p>16h20/18h30 Accueil du soir Animations sportives ou culturelles (Agents municipaux et intervenants) Et/ou 16h45/17h30 Etude surveillée (1€50, gratuit si inscrit à l'accueil du soir) Possibilité de rejoindre l'accueil du soir à la fin de l'étude surveillée (Enseignants / vacataires)</p>	

Constitution des groupes d'enfants et encadrement

Les aménagements permettent de porter les taux d'encadrement aux normes accueil de loisirs allégées.

- Enfants de maternelle : 1 encadrant pour 14 enfants
- Enfants d'élémentaire : 1 encadrant pour 18 enfants.

Le fonctionnement mis en place permettra la constitution de deux équipes d'encadrements (une vingtaine d'agents diplômés ou expérimentés) qui assureront les activités.

Cette équipe sera constituée d'animateurs BAFA et autres intervenant actuellement sur les accueils de Loisirs, d'intervenants associatifs (sous réserves de salles disponibles et de projets déposés et validés par la municipalité) qui assureront les ateliers sur les quatre écoles. Elle sera complétée par les ATSEM référentes pour chaque école maternelle, les animateurs sportifs du service des sports, du personnel exerçant sur d'autres services ressources.

Des formations complémentaires seront dispensées aux animateurs ATSEM qui seront positionnés sur ces temps d'activités, sur la pause méridienne et sur l'accueil de loisirs extra-scolaire.

Locaux

Sont mis à disposition, les locaux suivants :

- Ecole maternelle Li Parpaïoun
- Ecole élémentaire de la Ferrage
- Ecole maternelle les Près
- Ecole élémentaire les Près
- ACM Lou mesclun des Baous (les Près)
- Bibliothèque
- Salles municipales
- Equipements sportifs tels que le stade, le plateau sportif couvert, les tennis...

Modalités d'inscription aux prestations proposées :

L'inscription est annuelle, la facturation est mensuelle. Depuis la rentrée 2021, elle se fait sur la base du terme échu en fin de chaque mois.

Les inscriptions peuvent être réalisées par les familles via le portail en ligne :

<https://www.espace-citoyens.net/enfance-saint-jeannet/espacecitoyens/Home/AccueilPublic>

ou auprès du service enfance jeunesse situé dans les locaux de la mairie.

F. Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

Les activités sont adaptées aux spécificités géographiques et aux équipements en place sur les sites la Ferrage et les Prés. Le déplacement à la rentrée 2021 de l'ACM du site de la Ferrage au site les Prés permettra un accès facilité aux équipements sportifs.

G. Modalités d'implication des partenaires et des familles

1) Une meilleure communication interne (avec les équipes d'animation, le personnel enseignants, les enfants) et externe (avec les parents) avec :

- L'affichage du fonctionnement des écoles sur les temps périscolaires sur les panneaux à l'entrée des écoles,
- L'affichage des plannings de travail, afin d'avoir une vue d'ensemble des équipes,
- La mise en place de réunions régulières avec les animateurs, les ATSEM et les directrices d'écoles et l'élaboration de comptes rendus,
- La participation aux différentes réunions du comité de pilotage, et réunions avec les partenaires extérieurs via l'association des représentants de parents d'élèves.

2) La mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs pour construire des actions éducatives cohérentes et structurées.

3) Une consultation régulière du comité de pilotage du PEDT

Ce comité permet en effet d'avoir plus de souplesse dans l'élaboration de projets transversaux, concernant le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire.

Les projets à l'initiative de ce comité seront portés par l'élue de référence et proposés pour validation au conseil municipal.

Pour mémoire ce comité, sur proposition du Maire est composé :

- De madame le Maire,
- De l'adjointe déléguée à la petite enfance, aux affaires scolaires, à l'environnement et à la transition écologique,
- De l'adjointe déléguée au périscolaire, à l'extrascolaire, à la culture, au tourisme et au patrimoine,
- De la conseillère municipale déléguée aux ressources humaines et aux écoles,
- D'un conseiller municipal membre de l'opposition,
- Du directeur général des services,
- De la responsable du service enfance jeunesse
- Des coordinateurs des accueils périscolaires,
- Du DASEN ou son représentant
- De l'inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant,
- D'un représentant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- D'un représentant de la caisse d'allocations familiales,
- Des directrices d'écoles,
- D'un représentant des parents d'élèves (par école),

Son rôle est ainsi :

- D'apporter sa réflexion et ses propositions dans le suivi et la mise à jour régulière du PEDT.
- De soulever les besoins de la commune dans la mise en place d'un projet.
- D'assurer le suivi des actions mises en place au travers des objectifs du PEDT.
- De proposer de suivre les critères d'évaluations et d'adapter les actions en fonction des constatations.

- D'être l'instance de partage et de discussion entre l'ensemble des partenaires.

H. Structure de pilotage communal

Un comité restreint en interne est créé et est composé par :

Les élus :

- Madame le Maire,
- De l'adjointe déléguée à la petite enfance, aux affaires scolaires, à l'environnement et à la transition écologique,
- De l'adjointe déléguée au périscolaire, à l'extrascolaire, à la culture, au tourisme et au patrimoine,
- De la conseillère municipale déléguée aux ressources humaines et aux écoles,
- Les représentants des associations de parents d'élèves (un par école)

Les services ressources :

- Le directeur général des services,
- La responsable du service enfance jeunesse,
- Les coordinateurs des accueils périscolaires,
- L'accueil de loisirs : Lou mesclun des Baous,

I. Les coordinateurs du projet

Les pilotes du projet visent à former le personnel, mettre en œuvre et coordonner les actions quotidiennes.

Les responsables de la coordination du PEDT :

- Le Directeur Général des Services.
- La Responsable du service Enfance Jeunesse

Les responsables pédagogiques chargés de l'organisation et la gestion des temps (non scolaires) de l'enfant sont assurées :

Pour les temps périscolaires :

Les deux coordinateurs :

Ecole Les Prés

Ecole de la Ferrage

Pour les temps extrascolaires :

ACM Lou mesclun des Baous :

La Directrice de l'Accueil Collectif de mineurs

La Directrice adjointe de l'Accueil Collectif de mineurs :

J. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

1/ Le Contrat Enfance Jeunesse :

Le Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune et la CAF arrive à terme le 31 décembre 2021.

2/ La Convention Territoriale Globale :

Qu'est-ce que la CTG ?

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Ainsi, la CAF participe financièrement à la mise en œuvre des prestations proposées dans le cadre de ce PEDT, via des participations versées à la commune en fonction d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Approuvée lors du conseil municipal du 19 novembre 2021, la Convention Territoriale Globale de Saint-Jeannet débutera au 1^{er} janvier 2022.

3/ Le Plan Mercredi :

Il vise à soutenir la qualité de l'offre éducative faite aux enfants et à promouvoir le caractère éducatif des activités périscolaires. C'est un label accordé sur dossier étudié par une commission tripartite. La Municipalité a soutenu cette demande de labellisation.

- pour garantir et valoriser la qualité des activités du mercredi et le savoir-faire des personnels.
- pour poursuivre la co-éducation en fédérant tous les acteurs éducatifs.
- pour conforter le parcours éducatif annoncé dans le PEDT en cours.
- pour que des enfants des écoles privées et publiques profitent ensemble de cette démarche volontaire d'amélioration d'un service d'accueil et d'animation.

Pour cela, un guide d'auto diagnostic a été complété conjointement par la Ville, le directeur de l'accueil de loisirs du mercredi, en lien avec l'école. Pour chaque domaine, le guide définit trois niveaux : « mis en place », « à améliorer » et « non développé à ce jour ».

Le groupe d'appui a validé cette labellisation, matérialisée par une convention « Charte qualité plan mercredi » signée par la collectivité. Cette dernière doit veiller à ce que son accueil périscolaire soit organisé dans le respect de la Charte, en partenariat également avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Label incarne l'enfant au cœur de 3 domaines d'activités mis en place dans le plan mercredi : nature, culture et sport.

Ce label peut être affiché par les écoles, les accueils de loisirs, les collectivités, les associations partenaires.

Les 4 axes du Plan Mercredi de Saint-Jeanet et leur mise en œuvre dans le cadre du PEDT :

a) La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant :

La construction de ce PEDT est volontairement réalisée de concert entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation afin de permettre une cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils périscolaires et de l'accueil de loisirs. Ces projets d'école sont d'ailleurs pleinement intégrés au présent PEDT (Cf. article L). Une réelle complémentarité est également assurée par la mutualisation des locaux puisque les accueils périscolaires et extrascolaires sont situés au sein même des établissements scolaires favorisant ainsi l'acquisition de leurs repères par les enfants.

Chaque mise à jour des projets d'école fait l'objet d'une discussion entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation afin de permettre d'inclure ces modifications

b) L'accueil de tous les publics et information des familles :

- **Tarifification :**

Afin de permettre un accès le plus large possible aux différentes prestations pour les enfants des écoles y compris les enfants de familles à faibles ressources, la municipalité a opté pour une tarification unique de 1 € pour les accueils du matin ; de 1,50 euros pour les accueils du soir et/ou l'étude surveillée et pour une tarification modulée en fonction des ressources du foyer (QF) pour la restauration, l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) des mercredis, petites et grandes vacances scolaires. Une réflexion est menée afin de proposer une refonte de la grille tarifaire à la rentrée 2022 vers une tarification modulée en fonction des ressources du foyer (QF) sur tous les temps périscolaires y compris les accueils du matin et du soir.

- **Modalités d'information des familles**

L'ensemble des supports de communication de la commune sont utilisés pour assurer une communication efficace de la politique éducative municipale.

- Publication sur le portail famille en ligne et le site internet communal des règlements intérieurs des temps périscolaires et de l'ACM,
- L'affichage du fonctionnement des écoles sur les temps périscolaires dans les salles d'accueil,
- La rédaction d'articles avec photos, destinés au bulletin municipal,
- Les familles sont également informées par le biais des cahiers des élèves et le panneau d'affichage communal.
- La participation aux différentes réunions du comité de pilotage, et réunions avec les partenaires extérieurs via l'association des représentants de parents d'élèves.

c) Mise en valeur de la richesse des territoires :

Le territoire est situé au sein d'un environnement unique entre mer et montagne disposant d'espaces naturels riches et variés tels que le littoral, les Baous, et le moyen-pays qui permettent d'offrir une large palette d'activités en extérieur. La patrimoine culturel et architectural (musées, théâtres, salles de spectacles et cinémas accessibles très rapidement) permet également de faire profiter aux enfants d'une variété de sorties culturellement enrichissantes.

La commune dispose également d'installations culturelles et sportives entièrement à la disposition des équipes :

Les équipements communaux :

- Les écoles,
- Les salles municipales,
- La bibliothèque.

Les équipements sportifs communaux :

- Terrain basket (les Prés),
- Handball (les Prés),
- Gymnase (Collège des Baous),
- Salle d'escalade (Collège des Baous),
- Terrain de sport (stade municipal)
- Tennis,
- Terrain de sport couvert (Collège des Baous),
- Terrain de sport micro site, Foot, basket (la Ferrage).

Des associations culturelles, sportives et de défense de l'environnement interviennent également sur les temps scolaires et périscolaires afin de permettre aux enfants de découvrir des disciplines diverses et de toucher à des thématiques variées. L'école de musique ainsi qu'une initiation aux échecs sont ainsi proposés aux élèves et animées par ces associations au sein des locaux mis à disposition par la municipalité. L'école municipale des sports (créée à la rentrée 2021) est assurée par un animateur recruté par la commune spécifiquement pour cette nouvelle activité.

d) Le développement d'activités éducatives de qualité :

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.

Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.

Les activités sont généralement organisées en cycle, sous forme de parcours, de manière à assurer une progressivité dans la découverte et l'expérimentation.

K. Articulation avec les projets d'école et typologies des activités proposées dans le cadre du PEDT

Les fonctionnements en vigueur, les objectifs des deux groupes scolaires, des temps périscolaires et extrascolaires ne souffrent d'aucune contradiction et sont en recherche permanente de continuité. Les projets sont discutés par les équipes éducatives et pédagogiques, leurs mises en place comme leurs améliorations sont conjointement actées. La municipalité soutient les projets et les financent. Les partenaires locaux sont prioritairement sollicités. Ces orientations demeurent inchangées pour le présent PEDT.

Les deux groupes scolaires orientent leurs projets d'école sur 3 axes :

- Le développement durable
- La citoyenneté
- Le sport.

1/ Le développement durable

Le groupe scolaire la Ferrage et l'école maternelle les Prés sont d'ores et déjà labellisés E3D (École en Démarche globale de Développement Durable) et ont mis en place des jardins pédagogiques. Ces écoles bénéficient d'un accompagnement sur les plans techniques et financiers soit par la municipalité soit par des intervenants mandatés par elle.

Pour poursuivre ses actions pour le respect de l'environnement, des éco-délégués vont être élus et l'objectif zéro déchet est toujours poursuivi notamment en visant tous les temps et acteurs des écoles. Le tri sélectif est opérationnel.

Le développement durable est également une priorité sur les temps périscolaires et extrascolaires et l'action de tri sélectif est réalisée conjointement avec l'école.

Les déchets sont aussi triés sur les temps repas et contribuent à alimenter les composteurs dont le produit est utilisé pour les jardins pédagogiques.

Pour compléter, les équipes peaufineront avec les enfants l'action du traitement de l'eau potable non consommée pendant les temps repas vers un « recyclage arrosage » afin de parer aussi au gaspillage de l'eau.

La récupération des eaux de pluie sera également étudiée.

Pour être toujours plus cohérent, des projets par et pour les enfants sur le gaspillage alimentaire seront motivés au-delà même du fonctionnement des temps repas (*self/pas self*). Le pesage des déchets est actuellement en réflexion pour une mise en œuvre dès que les conditions le permettront.

Une participation au choix des menus ou à leur évaluation sera faite avec les enfants, cette action contribue à une sensibilisation au développement durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire tout en éveillant les consciences sur le volet santé, objectif pédagogique du PEDT. Les familles sont régulièrement sensibilisées sur le goûter zéro déchet qu'elles pratiquent déjà pendant le temps scolaire et ceux proposés exceptionnellement par l'ACM respecteront cet objectif.

L'ACM et les équipes périscolaires envisagent de créer un espace végétal pour compléter les jardins potagers voire, si les lieux le permettent, la réalisation de mares pédagogiques.

2/ La citoyenneté

Les groupes scolaires traduisent cet objectif par la mise en place de conseils des enfants, ils travaillent intensément sur le respect de la personne. Lors des événements républicains les enfants participent, soit en étant présents aux commémorations, soit en classe par des temps de réflexion, d'échanges, des chants.

Un conseil d'enfants pourra être proposé lequel rejoindrait la volonté politique d'encourager la participation citoyenne qui serait ici étendue aux enfants et les enfants à devenir des citoyens acteurs au sein de leur commune.

Une association est déjà intervenue pour aborder le harcèlement. Les équipes d'animation se pencheront sur une sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux qui complètera cette thématique malheureusement trop actuelle.

La citoyenneté sera aussi abordée sous l'angle de la prévention routière. Les enfants sont en effet, des usagers réguliers de la route que ce soit à vélo ou en trottinette.

Le déplacement piéton sera aussi abordé sur le temps scolaire et par l'ACM, les sorties étant fréquentes les dangers de la grande et de la petite route doivent être bien appréhendés par les enfants. Ainsi, les agents de la police municipale sont amenés à réaliser des interventions auprès des enfants.

Le projet « Copain Bienveillant » évoqué par les équipes enseignantes pourra aussi se décliner sur les temps périscolaires et extrascolaires. Peut y être associé le dispositif de « médiateur récré ».

L'élaboration de règles de vie, de Charte de Vie Quotidienne avec les enfants sont aussi des outils mis en place pour veiller au respect et encourager l'engagement citoyen.

Des actions intergénérationnelles pourraient également s'inscrire dans cette thématique.

3/ Le sport

L'ensemble des enfants scolarisés à Saint-Jeannet pratiquent les 3 heures d'EPS dans le cadre des programmes de l'Education Nationale auxquelles s'ajoutent les 30 minutes conseillées depuis le début de la pandémie de la COVID-19. Les sorties pédestres, sous forme de randonnées, sont régulièrement au programme des écoles.

Les équipes enseignantes espèrent pouvoir, dès que le climat sanitaire le permettra, reconduire les rencontres sportives entre sites.

Les activités physiques sont également très présentes sur les temps périscolaires (pause méridienne et accueils du soir) et extrascolaires, sous forme de jeux collectifs, d'initiation à des pratiques sportives spécifiques. La municipalité a ainsi ouvert à la rentrée 2021/2022 une école municipale des sports et a recruté un encadrant diplômé afin que les enfants puissent sur le principe seul de la découverte expérimenter plusieurs pratiques sportives au cours d'une année scolaire.

Les activités sportives qui nécessitent un encadrement plus pointu par des intervenants diplômés sont confiées aux associations locales, telle l'activité escalade par exemple.

Des grands jeux d'orientation, de stratégie compléteront ces activités sportives en y associant la découverte du patrimoine culturel.

Des randonnées seront aussi proposées dans le cadre de l'ACM – après consultations des sorties envisagées par les écoles et auront pour objectif complémentaire à l'activité physique, de connaître cet environnement privilégié qui rend accessible le littoral, la moyenne et la haute montagne. Des activités spécifiques comme la voile sont proposées durant les vacances scolaires.

Les sports dits sports cérébraux ne seront pas négligés notamment sur certains temps qui méritent plus de calme et pour les enfants qui aspirent à des activités moins dynamiques. L'activité échec est déjà mise en place sur le temps d'accueil du soir et encadré par une association partenaire.

Le plus grand nombre d'activités et les projets de fonctionnements des temps périscolaires et extrascolaires : accueils du matin, du soir, plan mercredi, vacances scolaires sur site ou en séjours, garderont ces objectifs comme priorité.

Le bien-être sera privilégié au-delà même du support sport.

La participation des enfants, les échanges seront le plus systématiques possibles pour les activités, la vie quotidienne, le relationnel enfant/enfant, enfant/adultes, par le biais de théâtre forum, arbres à souhait, murs à expression... Les enfants doivent pouvoir être acteurs de leurs temps de loisirs tant pour leur bien-être que pour leur construction personnelle et citoyenne.

Les relations bienveillantes contribuent au bien-être des enfants, ainsi le langage de chacun sera respectueux sur le fond et sur la forme. L'empathie sera privilégiée, les attentions entre chaque sera motivée par exemple au travers des cartes de gratitude. Les droits et devoirs des enfants seront abordés par des jeux ou grands jeux.

Une continuité éducative est recherchée sur l'ensemble des temps de l'enfant : temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

L'ensemble de ces activités pourraient être maintenues et enrichies pour la rentrée scolaire 2022/2023 en fonction des compétences acquises par nos agents grâce au plan de formation qu'ils auront suivi sur l'année scolaire 2021/2022 mais aussi en fonction d'éventuels recrutements extérieurs.

L. Evaluation du projet et bilans

Un projet évaluatif inscrit dans le PEDT permet son suivi et son évolution de façon régulière (Cf. Annexe 1 : Proposition de critères d'évaluation de l'atteinte des objectifs du PEDT).

Les évaluations, servent à réguler et visent à améliorer la qualité des actions du projet. La périodicité des bilans, leur mode opératoire ainsi que l'ensemble des indicateurs de mesure (quantitatifs et qualitatifs) retenus pour son évaluation, sont à adapter en fonction des évolutions du projet.

Des grilles d'évaluations qualitatives et quantitatives servent de support de travail aux agents en charge et permettront d'alimenter les travaux du comité de pilotage qui se réunira à cet effet au moins une fois par an.

Elles comporteront notamment les informations suivantes :

- **Pour le quantitatif :**
Nombre d'enfants accueillis en moyenne par jour,
Nombre d'encadrants par jour,
Nombre d'ateliers,
Nombre d'enfants par ateliers,
Cout de l'atelier par jour et par enfant.

- **Pour le qualitatif :**
Ateliers le plus apprécié par les enfants (sondage des enfants),
Participation des intervenants aux réunions de travail,
Implication des intervenants dans les actions communales en lien avec les activités périscolaires (temps forts),
Evaluation annuelle et individuelle des encadrants.

M. Pistes d'améliorations pour 2022/2023

- Prendre en compte les notions de parentalité et de citoyenneté dans le projet pédagogique et les actions mises en place.

- Poursuivre la communication entre tous les partenaires au travers de l'élaboration d'un plan de communication clair et adapté pour l'année scolaire.

- Mettre en œuvre une participation des ATSEM sur les ateliers des enfants d'âge maternels.

- Définir une fréquence régulière pour les réunions du comité de pilotage afin d'aborder les thèmes inscrits dans les bilans au travers d'un ordre du jour précis.

Annexe 1 - Proposition de critères d'évaluation de l'atteinte des objectifs du PEDT

(Objectifs moyens et critères d'évaluations à définir par le comité de pilotage lors de sa première réunion)

Objectifs	Moyens et démarches mis en œuvre	Critères-indicateurs d'évaluation	Calendrier
Objectif éducatif 1 " Renforcer la cohérence des actions mises en œuvre sur le territoire "			
Objectif éducatif 2 " Veiller à la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant : l'éducation, une responsabilité partagée "			
Objectif éducatif 3 " Rendre accessible une offre éducative diversifiée de qualité "			
Objectif éducatif 4 " Permettre l'éveil, l'échange et la découverte et contribuer à l'épanouissement de l'enfant au travers de la mise en place d'un planning d'activités adaptées aux publics "			
Objectif pédagogique 1 " Favoriser l'éducation à l'environnement, à la santé et au bien être par la mise en place d'activités sportives "			
Objectif pédagogique 2 " Favoriser la réussite scolaire "			
Objectif opérationnel 1 " Permettre une cohésion efficace de l'action collective pour améliorer la qualité du service rendu en travaillant avec tous les acteurs et partenaires au travers du comité de pilotage "			
Objectif opérationnel 2 " Permettre une bonne communication entre tous par la transmission d'information sur les supports de communication de la commune (site internet, portail familles, panneau lumineux, affichages, etc...), par le biais des associations de parents d'élèves, par les cahiers des élèves "			
Objectif opérationnel 3 " Développer le travail en partenariat au travers de la mise en place d'un comité de pilotage réunissant les principaux partenaires du projet (Éducation Nationale, CAF, SDEJS, associations de parents d'élèves et représentants municipaux) "			
Objectif opérationnel 4 " Permettre l'évolution et la capitalisation du projet par la mise en place d'indicateurs de mesures clairs, évaluables et par des réunions de fonctionnement visant à améliorer la qualité du service "			